

## Etre serveur dans un restaurant non musulman... Permis ou non ?

En ce qui concerne le fait pour un musulman de travailler comme employé dans un restaurant non musulman où est vendu ou servi de la viande de porc ou de l'alcool, voici ce qu'écrit Moufti Taqi Oumâni dans une de ses Fatâwa:

Il n'est permis à un musulman d'être employé dans un restaurant non musulman qu'à condition qu'il ne serve pas aux clients des aliments ou boissons interdits en Islam (porc, alcool..)

En effet, dans les Hadiths, le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) a non seulement interdit la consommation des choses illicites, mais il a aussi sévèrement condamné tous ceux qui contribuent à ce geste. Abdoullâh Ibné Oumar (radhia Allâhou anhou) rapporte que le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) a dit:

« Allah a maudit le vin, celui qui le consomme, celui qui le sert à boire, celui qui le vend, celui qui l'achète, celui qui le presse, celui pour qui il a été pressé, celui qui le porte et celui vers qui il est porté. »

(Aboû Dâoûd)

Les juristes musulmans affirment que ces propos du Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) ne s'appliquent pas seulement au vin, mais aussi à toutes les choses dont la consommation est interdite en Islam.

---

Cette « Fatwâ » (avis juridique) de Moufti Taqi a été approuvée et confirmée lors de la troisième session de l'Académie Islamique Internationale du Fiqh, qui s'est déroulée du 11 au 16 Octobre 1986.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<http://muslimfr.com/etre-serveur-dans-un-restaurant-non-musulman-permis-ou-non/>